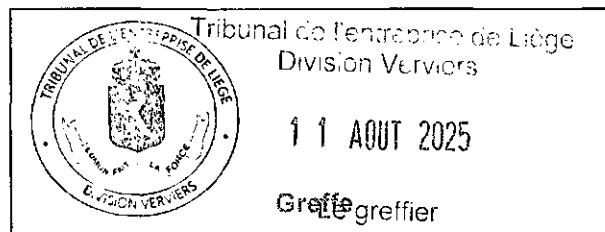


Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Ré-
s-
a-
Moni-
bel



25105664



N° d'entreprise : **257 884 101**

Dénomination

(en entier) : **FINIMO**

(en abrégé) :

Forme juridique : **sc**

Adresse complète du siège : **Place du Marché, 55 à 4800 Verviers**

Objet de l'acte : Renouvellement des administrateurs et désignation du nouveau réviseur - Assemblée générale du 26 juin 2025. Adaptation des pouvoirs de signature et délégation à la gestion journalière.

1) Renouvellement des administrateurs

Pour le groupe MR :

Monsieur Benoît DORTHU à Aubel

Madame Caroline CASSART, Rue du Village, 3 à 4590 Ouffet

Monsieur Jean-Pol DELLICOUR, Place Marie-Thérèse, 3 à 4650 Herve

Monsieur Amaury DELTOUR, à 4800 Verviers

Monsieur Arnaud DEWEZ, Rue de Maestricht, 7 à 4607 Dalhem

Monsieur Bruno GAVRAY, à 4910 Theux

Madame Jessica KARACOSTAS, à 4980 Trois-points

Monsieur Alexandre RENOTTE, Chession, 77 à 4987 Stoumont

Monsieur Christian VERDIN, à 4190 Ferrières

Pour le groupe "Les engagés" :

Monsieur Hubert AUSSEMS, à 4890 Thimister-Clermont

Monsieur André SAMRAY, Rue du Grand Sart, 25A à 4900 Lierneux

Monsieur Damien WATHELET, Bouresse, 1A à 4560 Clavier

Pour le groupe PS :

Monsieur Albert ANDRE, à 4987 Stoumont

Madame Audrey BEER, à 4800 Verviers

Madame Liliane LANNERS à 4830 Limbourg

2) Désignation du nouveau réviseur

L'Assemblée approuve, pour un terme venant à échéance lors de l'approbation des comptes clôturés au 31 décembre 2027, la nomination de la société Callens, Vandelanotte & Co en qualité de réviseur.

Les émoluments ont été fixés comme suit :

• 3.900 € htva/an pour l'audit annuel des comptes ;

• 100 € htva – taux horaire en cas de prestations supplémentaires non reprises dans les missions décrites dans le CSC ;

3) Pouvoirs de signature et délégation de la gestion journalière

Adaptation des pouvoirs de signature :

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/08/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Sans préjudice de la représentation générale de la société en tous actes par deux administrateurs, en application de l'article 16 des statuts, il est proposé d'adapter les pouvoirs de signature et de conférer une délégation de signature à

Monsieur Benoît DORTHU
Messitert, 231 A
4880 Aubel
Président
Monsieur André SAMRAY
Rue Grand Sart, 25A
4990 Lierneux
Vice-président

Madame Valérie MAES
Rue Louis de Brouckère, 40B
4420 Montegnée
Secrétaire

Et de la limiter aux opérations suivantes :

Commandes :

Montant inférieur à 5.000 €

•Délégation générale à la secrétaire

Montant supérieur à 5.000 €

•Délégation spéciale à secrétaire en vertu d'une décision de l'Organe d'administration.

Paievements bancaires :

Etant donné le mode de fonctionnement des sites bancaires et compte tenu de la hauteur des montants à payer notamment dans le cadre des dividendes, le pouvoir de signature est conféré à la secrétaire.

Transferts entre comptes FINIMO :

•Délégation à la secrétaire sans limite de montant

Placements financiers :

•Tout placement est de la compétence de l'Organe d'administration.

Délégation de la gestion journalière :

Compte tenu des mesures décrétales, l'Organe d'administration délègue, sous sa responsabilité, la gestion journalière à la secrétaire.

La secrétaire est autorisée à signer tout courrier relevant de la gestion journalière susceptible de ne pas engager l'Intercommunale, tant financièrement que juridiquement en matières civiles et/ou pénales.

Certifié sincère,

Valérie MAES
Secrétaire